

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 27 octobre 2022

Publié le : 10/11/2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 20h01.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY.

**Secrétaire de séance** : M. Anthony NAPPEZ.

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Gilles ORY à M. Michel JASSEY.

## Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 20/09/2022

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Anthony NAPPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 20/09/2022 joint en annexe.

La liste des délibérations examinées en séance de Bureau et les procès-verbaux peuvent être consultés sur le site du Grand Besançon (grandbesancon.fr : rubrique « Grand Besançon / Les instances politiques / Agenda et délibérations »). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent.

Le secrétaire de séance,

Anthony NAPPEZ  
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

## LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 20 septembre 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 20h19.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN.

**Etaient absents** : M. René BLAISON, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire de séance** : M. François BOUSSO.

**Procurations de vote** : M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, M. Olivier GRIMAITRE à Christophe LIME, Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

### RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

#### 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 22/08/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. François BOUSSO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 22/08/2022 joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## 2 - Pertes sur créances irrécouvrables - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur et abandons de créances de :

- 22 911,51 € TTC au titre du Budget Principal,
- 51 402,57 € TTC (soit 46 729,61 € HT) au titre du Budget Déchets,
- 5 609,98 € TTC au titre du Budget Conservatoire,
- 10 719,13 € TTC (soit 10 157,11 € HT) au titre du Budget Eau,
- 6 327,19 € TTC (soit 5 764,14 € HT) au titre du Budget Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## 3 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Septembre 2022) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant de 942 838,00 €, par LOGE.GBM pour un montant de 180 620,40 € et par CDC Habitat Social SA D'HLM pour un montant de 2 300 513,00 € soit un montant total de 3 423 971,40 €.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## 4 - Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 184,87 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## 5 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25),
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

## 6 - Aménagement zone d'habitat « 1AU » sur la commune de Pouilley-Français - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante le 3 octobre 2022 :

- se prononce favorablement sur le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- se prononce favorablement sur le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier, de la commune de Pouilley-Français aux équipements,
- se prononce favorablement sur l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- autorise la signature de la présente convention avec le représentant de CREDIT MUTUEL Aménagement Foncier et de la commune de Pouilley-Français.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

## 7 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution de subventions - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de huit subventions, d'un montant total de 10 500 €, dans le cadre du fonds d'aide Manifestations Sportives pour le premier semestre 2022 :

- 2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette,
- 500 € à Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 2 000 € à Vélo Passion pour la Thormontbou,
- 1 000 € à Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,
- 2 000 € à Dannemarie sur Crête Organisation pour les Défis de la Boucle,
- 2 000 € à Foulées Généreuses pour le Trail Boucles Roses,
- 500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille,
- 500 € à ASPTT Besançon pour In's Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 8 - Sport de Haut Niveau disciplines individuelles - Attribution de subventions - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2022/2023 soit :

- 17 500 € au Besançon BMX,
- 15 000 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 10 500 € au SNB Canoë Kayak,
- 5 250 € au Besançon Triathlon,
- 2 250 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## 9 - Soutien financier à l'association le Bastion pour libérer le cône visuel devant l'espace scénique de la salle de restitution et de répétition en conditions scéniques - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 15 000 € à l'association Le Bastion,

- approuve la convention avec l'association Le Bastion, annexée au rapport,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**10 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles - Deuxième session 2022 (Subventions inférieures à 23 000 €) - Approuvée**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de ces 5 subventions pour un montant total de 12 900 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la deuxième session 2022.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**11 - Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique - Attribution 2022 - Approuvée**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 4 subventions, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement de matériel instrumental et pédagogique, réparties comme suit par association pour l'année 2022 :
  - o Le Bastion : 4 619 €,
  - o CAEM : 470 €,
  - o AMUSO : 9 200 €,
  - o L'école de musique du Plateau : 18 994 €.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin les avenants aux conventions 2020-2022 des écoles de musique AMUSO, du Plateau et du CAEM,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer à cette fin la convention 2022 avec le Bastion.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 33*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseiller intéressé : 0*

**12 - Enseignement Supérieur - Nuit des étudiants du Monde (ENM) - Subvention Erasmus student network Besançon – Approuvée**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à ESN Besançon (Erasmus Student Network Besançon) à hauteur de 3 000 € pour l'organisation de la Nuit des étudiants du Monde du 1er octobre 2022.

*Rapport adopté à l'unanimité :*

*Pour : 29*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Conseillers intéressés : 4*

Affiché à Besançon, le

Pour la Présidente,  
Par délégation,  
Le Directeur de l'Administration Générale,

Jean-Philippe DEMILLIER

## Procès-verbal

*Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Grand Besançon Métropole, Salle Robert Schwint, en La City – 4, rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.*

*La séance est ouverte à 20h07.*

### 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

#### Organisation de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance  
Approbation du procès-verbal de la séance du 22/08/2022

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** J'aborde tout d'abord une question d'organisation. Nous sommes en septembre. Nous travaillons le calendrier de 2023 concernant les dates d'assemblées. L'année dernière, nous les avons déjà données à peu près à cette époque, sauf qu'entretemps, cela a bougé. Gabriel BAULIEU ayant pris des fonctions, il a fallu aménager le calendrier. Nous avons ainsi un calendrier théorique pour l'instant. As-tu tes dates ? Car, il faudrait que nous ayons le calendrier assez tôt pour que chacun puisse caler son agenda, surtout pour ceux qui travaillent. Peux-tu regarder avec Jean-Philippe ?

**M. BAULIEU.-** Oui, nous regarderons.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour ma part, que ce soit un jeudi ou un autre, cela ne me pose aucun problème. En revanche, je ne suis pas disponible le lundi, car c'est notre jour de réunion à la ville de Besançon. Si nous avons eu des réunions le lundi, c'était vraiment exceptionnel. Ceci étant dit, nous commençons notre ordre du jour.

Je propose François BOUSSO comme secrétaire de séance.

Ensuite, nous avons les pouvoirs de Marie ZEHAF à Nicolas BODIN, Oliver GRIMAÎTRE à Christophe LIME, Benoît VUILLEMIN à Daniel HUOT après son départ, René BLAISON à Christian MAGNIN-FEYSOT, Marie ETEVENARD à François BOUSSO.

Nous avons le quorum et les pouvoirs.

Comme d'habitude, nous invitons les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des propos.

S'agissant de l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2022, avez-vous des commentaires ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics**

**Rapport n°2 - Pertes sur créances irrécouvrables**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

J'ai oublié de vous indiquer que dans le calendrier que nous voudrions organiser, nous nous sommes demandé si nous pouvions supprimer une ou deux assemblées, ce qui aurait comme conséquence un rallongement de la durée des réunions.

C'est une question d'organisation et aussi peut-être un peu d'économie.

Vous savez que lorsque nous réservons la salle à la CCI, cela coûte quand même un peu d'argent. Je ne sais pas s'il est tenable d'avoir des ordres du jour assez lourd.

Nous ne pouvons pas commencer ces réunions plus tôt, car certains travaillent.

Nous reviendrons vers vous. Nous vous poserons la question. Nous verrons si cela est possible ou non.

**Rapport n°3 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2022)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je pense qu'il n'y a rien à ajouter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

**Rapport n°4 - Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Rapport n°5 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de Formation Collective à la Gestion du Doubs (AFOCG 25)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

**Rapport n°6 - Aménagement zone d'habitat « 1AU » sur la commune de Pouilley-Français Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

**Rapport n°7 - Fonds d'aide Manifestations Sportives - Attribution de subventions**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Rapport n°8 - Sport de Haut Niveau disciplines individuelles - Attribution de subventions**

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°9 - Soutien financier à l'association le Bastion pour libérer le cône visuel devant l'espace scénique de la salle de restitution et de répétition en conditions scéniques

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°10 - Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles  
Deuxième session 2022 (subventions inférieures à 23 000 €)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°11 - Fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental et pédagogique  
Attribution 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,  
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°12 - Enseignement Supérieur - Nuit des étudiants du Monde (ENM)  
Subvention Erasmus Student Network Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

## **2<sup>ÈME</sup> PARTIE - VOLET PRÉPARATOIRE**

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population  
et moyens des services publics**

Rapport n°13 - Décision modificative n°2 de 2022

**M. ROUTHIER.-** Nous n'allons pas donner énormément de chiffres. Vous en avez eu beaucoup ce soir. Cette décision modificative (DM) concerne tout d'abord deux grosses recettes qui arrivent.

La première provient du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes). Nous avons prévu 50 % en BP. Nous prévoyons la deuxième moitié pour 1,4 M€ en DM2.

La deuxième grosse recette pour le budget, en fonctionnement, correspond à l'indemnisation de l'assurance pour le parking Cassin, également pour 1,4 M€. Cela nous fait déjà 2,8 M€.

Nous avons ensuite une bonne surprise concernant les amendes de police.

Après une baisse l'année dernière, nous remontons à 1,1 M€, soit 462 000 € que nous ajoutons en DM.

Par ailleurs, il y a des ajustements pour 337 000 € en fiscalité.

Quant aux dépenses, le premier élément évoqué en séminaire budgétaire concerne la masse salariale.

Nous avons déjà prévu quelques inscriptions en DM1, puisque nous étions partis sur 2 %.

Or, nous sommes à 3,5 %. Par conséquent, nous ajoutons 1,1 M€ tous budgets confondus, ce qui correspond à une masse conséquente.

En année pleine, ce seront 2,1 M€ tous budgets confondus dont 1,4 M€ pour le budget principal.

Il faut se rappeler les chiffres concernant les RH.

Il y a ensuite des augmentations concernant les fournitures et les marchés publics, car les prix des matières premières augmentent.

Dans le domaine de la voirie, les prix d'un certain nombre d'éléments ont augmenté. Nous arrivons ainsi à 266 000 €.

Il y a, notamment sur le budget annexe Déchets, de nombreuses augmentations sur tout ce qui est fournitures et marchés.

Par ailleurs, un autre élément est à signaler, car il fera peut-être l'objet d'un travail d'ici la fin de l'année. Il y a 155 000 € de plus au titre des conventions de gestion pour la voirie qui augmentent de plus de 8 % cette année compte tenu de l'index retenu. La révision concerne l'index TP08.

Pour information, il a déjà repris 8 % depuis le début de l'année, ce qui peut poser la question pour l'année prochaine.

Une autre hausse est à signaler sur les tarifs énergétiques, notamment sur le budget Eau et Assainissement. Nous sommes à presque 0,5 M€ sur cette DM, ce qui fait écho aux propos de Monsieur LIME sur le fait que nous avons un budget annexe Eau et Assainissement fortement secoué par la crise énergétique, ce qui se reflète par le tarif.

Dans les éléments à signaler, il y a la subvention d'équilibre pour le budget Transports.

Un engagement pour le financement de la réforme de la tarification était prévu par le FPIC en cas d'éligibilité pour cette année. Ce qui est le cas.

Cela représente donc 500 000 € d'inscription, puisque nous sommes au-dessus de 57 % de la perte de recettes que nous avons envisagée.

Nous avons également une petite hausse pour le CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional), liée à la masse salariale.

En investissement, je signale simplement des augmentations de l'ordre de 881 000 €, ce qui correspond aux fonds de concours que nous recevons, y compris du Département pour les opérations qui se font sur les routes départementales.

Je termine par le budget Déchets, avec une inscription de 1,1 M€ en investissement pour devancer les délais en termes d'acquisition de bennes, qui sont plus long aujourd'hui.

Cela veut dire que nous inscrivons la dépense et un emprunt pour la financer.

**M. LIME.-** Monsieur BRENIÈRE l'a dit. Nous l'avons dit au Conseil d'Exploitation la dernière fois. Nous avons l'année dernière un budget d'électricité pour l'Eau et l'Assainissement de 1,5 M€.

Cette année, nous sommes entre 2,5 et 2,8 M€, et à 5,7 M€ pour 2023.

Ce sont les dernières nouvelles que nous avons, en sachant que nous pouvons difficilement faire des économies.

Si nous arrêtons une pompe, il n'y a plus d'eau. Soit on a de l'électricité, soit on a de l'eau.

Nous n'avons pas de phénomène d'économie, si ce n'est des économies sûrement à terme, car nous devons changer des pompes, sauf que j'ai un peu l'impression que tout le monde va les changer dans les prochains mois, ce qui entraînera une hausse des tarifs des pompes.

La conséquence sur le prix de l'eau et de l'assainissement, si nous faisons une répercussion immédiate, c'est 0,5 €, soit +15 % du prix de l'eau et de l'assainissement.

Nous regarderons avec les services financiers pour essayer de diminuer au maximum cette augmentation avec les quelques réserves financières que nous avons sur les budgets, mais comme le dit Gabriel BAULIEU, ce sera un fusil à un coup.

Nous pouvons sûrement atténuer sur 2023, mais si les prix restent aussi élevés, nous resterons sur des augmentations conséquentes.

La semaine prochaine, nous devons voir des syndicats de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à Rennes. Nous ferons aussi intervenir tous les syndicats d'eau, que l'on soit en DSP ou en régie, parce que nous paierons de l'administration pour essayer de trouver des solutions plus pérennes.

**M. BAULIEU.-** Dans le sens de ce que tu viens de dire, nous prenons la responsabilité de faire un peu de hausse, plutôt que de tout couvrir par les réserves et de devoir faire ensuite un escalier.

**M. LIME.-** D'accord. Nous vous ferons des propositions.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Avez-vous besoin d'autres informations sur la DM ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°14 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique au CRR

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit d'un demi-poste et nous sommes en train de le titulariser. Je crois que nous sommes dans cette optique. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°15 - Contrat P@C (Porter une action concertée) 2022-2028 avec le Département du Doubs – Désignation des membres de l'instance de concertation (comité de pilotage)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour votre information, je n'ai pas de nouvelle de Christine. Nous devons prendre rendez-vous pour reparler de ce contrat, mais nous n'avons pas de nouvelles. Nous ne parvenons pas à les joindre. Je vais envoyer un courrier, car nous avons besoin de cette rencontre. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°16 - Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2023 - Modalités de mise en œuvre de l'action innovante « Mécénat de compétences » - Accompagnement à la valorisation des compétences d'agents

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable**

Rapport n°17 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours à la commune de Chauenne

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°18 - Rétrocession de parcelles à la commune de Montferrand-le-Château

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°19 - Déploiement de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise

**M. HUOT.-** Nous pouvons passer le diaporama. Nous avons testé, à Planoise, de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable.

Un travail de fond antérieur a été fait à Planoise, dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, avec les bailleurs sociaux, pour sensibiliser les habitants à la façon dont on pouvait améliorer la gestion des déchets.

A Planoise, en termes de déchets résiduels (poubelles grises), nous avons 60 % de ce que nous avons en moyenne à Besançon. S'agissant des déchets recyclables, il y en a trois fois moins que la moyenne de ce que nous trouvons sur notre territoire.

Nous avons profité de l'expérience assez positive du centre-ville où nous avons collecté tout ce qui concernait les déchets recyclables dans des points d'apport volontaire (PAV).

Et, nous avons regardé comment ce dispositif de collecte des déchets recyclables pouvait être mis en place à Planoise. C'est une modification assez structurante.

Pour ceux qui ont visité l'ensemble des locaux à poubelles, il y avait un tri très difficile entre les bacs gris et les bacs jaunes. En termes de qualité de vie, il fallait, à Planoise, avoir beaucoup d'énergie et de moral pour aller dans les locaux à poubelles y déposer des déchets recyclables.

Nous avons donc un contrat avec les bailleurs sociaux.

C'est ce qui a conduit à regarder comment on pouvait structurer cela pour améliorer la qualité de vie et faire en sorte que les Planoisiens se retrouvent un peu comme l'ensemble de la moyenne de Grand Besançon.

L'objectif était de sortir les recyclables non plus dans les bacs jaunes, mais de les mettre dans des points d'apport volontaire, ce qui oblige les gens à se déplacer pour déposer leurs recyclables.

Un test a été réalisé sur 8 adresses et concerne environ 2 000 habitants. La carte indique les secteurs où cela a déjà été déployé.

Nous avons également constaté qu'il y avait beaucoup de pollution dans les bacs de recyclage. Le tri était très mal fait.

Et, lorsque le tri n'est pas correct dans un bac jaune, le bac part en incinération, ce qui double pratiquement le prix de traitement quand on a des déchets résiduels qui n'ont pas un tri d'un niveau suffisant.

Nous visons la maîtrise des coûts et faire en sorte que nous arrivions à avoir également une baisse du poids des déchets ménagers.

Nous avons démarré cette expérimentation en octobre 2021.

S'agissant de l'évolution, le montant reste stable.

Pour l'instant, on applique encore l'ancien tarif, bien que le niveau de service ait changé.

On voit qu'il y a une stabilité de l'évolution de la redevance incitative.

Nous avons fait ensuite un suivi très précis des ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant. C'est plutôt stable, ils ont joué le jeu. Les déchets recyclables ne sont pas partis en ordures ménagères résiduelles, mais ils ont bien été déposés dans les bacs jaunes.

Nous n'avons donc pas eu d'augmentation des ordures ménagères. Et, aucune dotation de bac n'a été demandée.

Ensuite, avant l'expérimentation à ces 8 adresses, nous avons constaté un fort déclassement des bacs, avec une qualité de tri insuffisante, ce qui entraînait un retour des bacs à l'incinération.

Pendant l'expérimentation, nous avons constaté que le geste de tri est bien appliqué et maintenu. Nous n'avons donc pas de bascule des déchets ménagers recyclables vers les bacs résiduels.

Nous constatons aujourd'hui une amélioration de la qualité du tri.

Les consignes de tri sont plutôt bien respectées, et la nature des déchets à mettre dans les bacs jaunes est mieux identifiée.

Nous aurons ainsi environ 15 % de tri, alors que la moyenne sur le territoire du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) s'élève à 24 %.

Il faut savoir que les refus de tri coûtent extrêmement cher, puisqu'on doit les reprendre, et le SYBERT estime le coût à environ 1 M€ sur l'année.

Vous avez ensuite dans le petit histogramme les déclassements éventuels de la production mensuelle. Celle-ci a plutôt augmenté. Nous vous donnons les caractérisations de ce que l'on trouve dans les déchets recyclables.

Il a 133 kg caractérisés sur deux collectes. On trouve 85 % des contenus conformes aux consignes de tri.

Il faut qu'à terme, lorsque ce sera déployé, les déchets ménagers résiduels incinérés dans la

poubelle grise arrivent à diminuer. Bien sûr, il y a des progrès à faire.

Il faut savoir que lors du déploiement, nous avons fait une information large, de la sensibilisation. Il y avait des points d'information avec des permanences où l'on apportait des explications. Il y a donc eu un accompagnement important lors du déploiement.

Bien sûr, nous avons retiré les bacs jaunes dans les locaux à poubelles.

Nous avons déployé ces nouvelles modalités de collecte à Planoise mais nous avons bien l'intention d'étendre cette expérimentation à d'autres quartiers.

Nous vous proposons, en perspective, de déployer environ une centaine de stations de tri, sur 4 ans, sur l'ensemble du quartier de Planoise.

Nous en profitons pour faire le lien avec le NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine). Nous aurions 50 % équipés de conteneur à verre, le parc étant existant.

Il y aurait 30 % de stations enterrées et 70 % de stations aériennes.

Les stations enterrées se feraient essentiellement avec le NPRU, car cela entraîne des travaux et du génie civil.

Nous faisons cela, car les stations enterrées coûtent 10 fois plus cher que les stations aériennes.

Sur nos 8 adresses, nous en avons déployé 7 en station aérienne et 1 en station enterrée.

Nous avons passé un marché de fournitures des conteneurs enterrés et aériens pour des livraisons au premier semestre 2023.

Aujourd'hui, le bilan est positif pour les stations aériennes, et nous vous proposons de prolonger l'expérimentation sur l'ensemble du quartier de Planoise.

Bien entendu, nous suivrons les résultats de cette expérience.

Nous le suivons par factures quadrimestrielles.

La facture éditée en mai avec les prix 2022 montre un rééquilibrage des tarifs moyens à Planoise par rapport à Besançon.

A l'issue du deuxième quadrimestre, nous avons un écart de 3 € entre Besançon et Planoise.

Aujourd'hui, l'objectif est de faire baisser la quantité de déchets ménagers résiduels pour faire baisser la facture.

Il y a donc une vraie amélioration par rapport aux locaux, en termes de qualité de vie.

Ils viennent faire du tri, comme partout. Nous leur mettons à disposition un outil qui leur permet de le faire.

C'est donc une modification assez profonde de la façon dont on collecte les déchets à Planoise.

**M. BAULIEU.-** C'est un sacré progrès !

**M. LIME.-** C'est sur ce point que je voulais t'interroger, Daniel, concernant la baisse des OMR là où vous avez fait des expérimentations.

**M. HUOT.-** Aujourd'hui, nous n'avons pas eu de déport des déchets recyclables dans les OMR. Les OMR sont restées stables. Nous avons un léger frémissement de baisse, mais cela veut dire qu'il n'y a pas de rupture dans le poids.

**M. LIME.-** Le tarif baisse, alors que les ordures ménagères sont stables.

**M. HUOT.-** Nous ne savons pas l'expliquer, mais nous constatons une augmentation du poids des déchets recyclables, ce qui est positif pour le financement, car cela signifie que le déchet recyclable est bien trié, il est valorisé derrière par le SYBERT. En termes économiques, il y a un véritable intérêt. C'est vrai que j'espérais voir une baisse des déchets ménagers résiduels.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Ce qui est trié est bien trié.

**M. LIME.-** Je suis d'accord avec tout ce qui est positif et il faut continuer. Je demandais simplement comment baisser le coût pour les Planoisiens.

**M. HUOT.-** Il y aura un niveau de service différent, puisqu'ils vont porter leurs déchets recyclables en PAV. Cela coûtera moins cher en collecte. Nous allons donc toucher au niveau de service dans la partie forfaitaire.

Nous souhaitons continuer à avoir du recyclable valorisé avec des poids qui augmentent et une baisse des ordures ménagères résiduelles qui seront incinérées.

Nous vous proposerons en fin d'année le tarif pour 2023. Un nouveau niveau de service sera créé.

**M. LIME.-** Je ne voyais pas où était la baisse du tarif.

**M. HUOT.-** Ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.

**M. LIME.-** J'ai bien compris, mais le tout est de trouver des solutions, car on ne peut pas rester comme cela.

J'ai déjà attiré l'attention sur un deuxième point. Je pense qu'il faut que l'on ait une réflexion sur le coût des déchets. C'est un point sur lequel nous devons travailler.

Le collectif va peu en déchetterie, alors qu'au contraire, l'individuel y va beaucoup, et pour l'instant, tout le monde paie de la même façon. Je n'ai pas dit que c'était simple, mais c'est un des éléments sur lesquels je pense que le SYBERT ferait bien de réfléchir, parce que c'est aussi un des éléments qui peut nous faire baisser le coût sur le collectif. L'utilisation du service me semble différente.

**M. HUOT.-** Nous avons engagé deux actions.

La première est une action pure DGD. Nous sommes en train de mettre des puces sur les bacs jaunes pour connaître les comportements et nous faisons un travail avec le SYBERT.

Nous attachons la carte d'accès à la déchetterie au contrat. C'est engagé, mais c'est une opération longue. Je pense que nous n'en aurons pas vu le bout fin 2023.

Normalement, nous serons capables de voir les utilisations des cartes des déchetteries rattachées au contrat. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et c'est engagé avec le SYBERT pour tous les nouveaux contrats.

C'est une opération très lourde que nous avons engagée.

Nous devrions ainsi pouvoir voir le comportement de ce qui passe dans les déchetteries, pour savoir si les gens n'y vont pas, s'ils y vont toutes les semaines.

En revanche, s'agissant des poids que nous constatons, nous avons deux quadrimestres de vision. Nous sommes revenus à une diminution du poids dans les déchetteries.

Nous étions à 143 kg en 2019 en poids moyen, nous avons repris 1 kg et nous sommes en train de diminuer à l'issue de la deuxième facture.

Nous revenons donc à des comportements plus habituels d'avant la crise.

Nous devons poursuivre le travail avec les déchetteries et avec le SYBERT. C'est ce que nous faisons, mais cela prend du temps.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous pourrions peut-être faire venir le SYBERT pour expliquer comment vous travaillez sur ces problématiques.

**M. HUOT.-** Le SYBERT a engagé des réunions publiques. Il y en a eu trois à Besançon, dont une jeudi. C'est bien structuré, nous allons voir ce que nous pouvons tirer de la rencontre avec les usagers et avec les professionnels.

Il y a eu deux réunions avec les usagers et une avec les professionnels avec lesquels il y a d'autres règles.

Quand on fait plus de 5 t de déchets de type cuisine, de nouvelles règles s'appliqueront en 2023.

Je pense aussi que nous devons bien regarder ce qui se passe chez les professionnels.

Le SYBERT a donc fait une grande action pour rencontrer les utilisateurs.

Je pense qu'ils sauront en tirer un véritable intérêt derrière.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cyril m'a dit qu'à la réunion à laquelle il était allé, il y avait 80 personnes. C'est vraiment bien. Merci, Daniel. Ce dossier ne cesse d'évoluer, nous l'avons vu évoluer en permanence. C'est donc important. Merci encore.

**M. HUOT.-** Maintenant, il faut que vous validiez la demande de déploiement.

Si on se prononce sur la proposition de se déployer, c'est une bonne modalité pour l'évolution de la collecte. Cela veut dire que nous mettrons à jour le règlement de collecte avec les nouveaux services.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très bien. Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°20 - Marchés d'acquisition de matériels de précollecte des déchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) - Autorisation de signature

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°05 : Mobilités, modes doux et nouveaux usages, infrastructures**

Rapport n°21 - Réalisation du parking de covoiturage de Larnod-Busy  
Convention d'occupation du domaine public routier entre l'État, le Département et GBM

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°22 - Extension du parking de covoiturage de Morre  
Avenant à la convention entre l'État et GBM

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous n'arrêtons plus les covoiturages, nous en faisons partout, ils grandissent. C'est bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°23 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de Grand Besançon Métropole  
Axe cyclable Est « Weiss-Trépillot » et demande de subventions

**M. MICHAUD.-** J'ai une remarque. C'est un investissement important. J'aurais aimé que nous ayons une présentation du projet. Je pense qu'il est important que nous le visualisions pour en connaître la teneur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est un peu le prolongement de ce qui s'est fait sur Midol. Nous sommes dans ce genre de choses. Cela ne bouche pas la circulation.

**M. GUYEN.-** Pourquoi ce projet plus qu'un autre ?

**M. MICHAUD.-** En général, sur de tels projets, on a une présentation.

**M. GAVIGNET.-** Lorsque nous avons présenté ce projet, il n'y a pas eu de demande particulière. Nous pouvons présenter les projets, mais je n'ai pas le dossier aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas les présenter, mais ce n'est pas prévu ce soir. Je suis désolé.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** De toute façon, les dossiers sont dans le schéma.

**M. MICHAUD.-** Il me semblait que c'était important pour des projets comme celui-là.

**M. GAVIGNET.-** C'est relativement simple. Cela concerne la réfection d'une voie cyclable, avec une réfection du tapis d'enrobé pour la circulation et des sens de circulation qui vont vers la Gibelotte. Les gens pourront ressortir sur le pont de la Gibelotte et ne pas faire tout le tour. Ce sera l'inverse rue de Trépillot. On part de Clemenceau et on vient sur le pont de la Gibelotte, avec la création de pistes cyclables. C'est relativement simple.

**M. MICHAUD.-** Oui, mais pour avoir été en charge de la voirie, il me semble que lorsqu'il y avait de tels projets, on présentait le schéma d'aménagement pour le vote. Il ne me semble pas demander quelque chose d'extraordinaire.

L'aménagement coûte 0,4 M€. Je vous rappelle que les voiries ont été transférées. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que la Communauté ait un droit de regard sur ce qui se fait ; Il s'agit simplement que nous soyons au courant des projets, car la Communauté finance.

Pour les voiries communales, lorsqu'il y a des aménagements de pistes cyclables, on présente les projets. Je me souviens que lorsque nous avons présenté un certain nombre de pistes, par exemple entre Monferrand-le-Château et La Belle-Étoile, nous avons présenté le projet. C'est tout.

**M. LAROPPE.-** Je me permets de rebondir. Pour comprendre les projets, c'est toujours plus sympa d'avoir le schéma. Je suis d'accord avec Jean-Paul MICHAUD sur ce point.

Pour la Ville, il y a 3,6 M€ au niveau des voiries. Il me semble qu'ils sont dispatchés sur la partie ville, si je ne dis pas de bêtise en termes de chiffre. Certes, cela concerne toute la métropole, mais cela a été décliné en volume.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** La Ville paie.

**M. LAROPPE.-** Exactement. Effectivement, cela regarde tout le monde, mais c'est repayé directement par la Ville sur ce projet.

**M. BAULIEU.-** Ce n'est pas plus payé par la Ville qu'ailleurs, mais nous avons une enveloppe « ville » et une enveloppe « périphérie » en matière d'infrastructures routières.

**M. MICHAUD.-** Nous pouvons faire une présentation en Conseil Communautaire, si vous en êtes d'accord.

**M. GAVIGNET.-** Ensuite, il y a le budget requalification et le budget cyclable.

**M. MICHAUD.-** Oui, et là, nous sommes bien sur le budget cyclable et non sur le budget requalification. Le projet est uniquement sur le cyclable, il n'y a pas de partie requalification.

**M. GAVIGNET.-** Pour moi, il y a de la requalification, mais je n'ai pas les montants exacts.

**M. MICHAUD.-** D'accord, mais cela ne figure pas dans le plan de financement.

**M. GAVIGNET.-** Je demanderai aux services d'apporter les précisions sur ce dossier et sur les dossiers à venir. Il n'y a pas de problème.

**M. MICHAUD.-** Merci.

**M. GAVIGNET.-** Pour information, il y a quand même des financements européens (280 000 €) et régionaux (210 000 €), 210 000 € restant à la charge de GBM, soit un total de 700 000 €. Cet aménagement de création de voies vertes d'une largeur de 3 m sur les rues Weiss et Trépillot s'accompagne :

- d'une mise à sens unique de ces deux rues,
- d'une modification du carrefour à feux situé place de Montrapon,
- d'une gestion des eaux pluviales avec infiltration dans le milieu naturel,
- d'une végétalisation sur certaines zones,
- d'une mise aux normes PMR des trottoirs de ces rues,
- d'une adaptation des zones de stationnement présentes sur le tracé.

Nous avons fait des réunions avec les riverains et les commerces ont été démarchés. Nos agents n'ont peut-être pas vu les patrons, mais nos agents sont passés dans les commerces.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** En tout cas, il était prévu que cette délibération soit présentée en Conseil Communautaire. Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°24 - Modalités de mise en œuvre de servitudes pour la pose d'équipement sur façade ou parcelle privée

**M. BAULIEU.**- C'est pour formaliser quelque chose qui ne l'était pas. Nous avons eu tort de mettre quelque chose sur façade sans conventionnement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Or, c'est totalement interdit.  
Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°25 - SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté - Rapport des élus administrateurs Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- J'ai eu Michel NEUGNOT au téléphone ce matin. Nous avons rediscuté notamment du CPER (Contrat de Plan État-Région).

Les Départements souhaitent prendre en charge les routes nationales. C'est un contrat de 8 ans.

Quant au CPER, j'ai bien eu confirmation que cela se ferait au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2023. Pour l'instant, ils attendent toujours la lettre de mission, mais cela passera aussi par une lettre de mission donnée à l'organisme qui s'occupe des infrastructures au niveau national. Ils sont justement en train de définir la lettre de cadrage qu'ils donneront à cet organisme et au Préfet de Région. Nous sommes encore à l'état de réflexions pour l'instant.

Par ailleurs, nous avons bien reçu l'étude pour la halte ferroviaire. Nous avons fini par l'avoir. Les services vont pouvoir travailler sur cette halte ferroviaire. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°26 - Rapport annuel 2021 des lignes périurbaines du réseau Ginko

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- C'est le rapport sur les lignes Ginko. Je ne sais pas si vous avez eu des nouvelles. Ont-ils manqué de conducteurs pour les transports scolaires ? Nous n'en avons pas entendu parler. Je n'ai pas eu de retour. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**M. LIME.**- Avant de poursuivre, je voudrais faire deux commentaires. Parfois, quand on regarde bien, on se demande ce que l'on apporte à nos concitoyens concernant le périurbain. On subventionne à 90 %. Je ne suis pas sûr que tous les gens du périurbain le savent. Ce serait bien de le rappeler.

Par ailleurs, un courrier avait été envoyé quant à quelques dysfonctionnements sur le Plateau de la part de la mairie de Montfaucon, au sujet de la liaison avec les TER. Avez-vous eu des informations ? Je trouve qu'il y avait des dysfonctionnements qui pouvaient se résoudre assez rapidement.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Je crois que c'est une question de coordination avec le tram. Il me semble que cela a été réglé.

**M. LIME.**- Il y avait eu une demande d'ajustement des tarifs du TER actuellement à 5 €.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Non, cela n'a pas été vu.

**M. LIME.**- Cela concerne tout le Plateau et je pense qu'il serait intéressant d'avoir une réponse. J'ai donné des réponses sur d'autres choses.

**M. VUILLEMIN.**- Pour te répondre, Christophe, nous avons pris la même délibération à Saône jeudi soir, avec une petite modification par rapport au pass pour les plus de 65 ans pour l'accès au TER et sur le prix du TER, car lorsque c'est hors abonnement, le prix du billet est de 5 €, contre 1,40 € pour un ticket de bus.

Il y a également deux ou trois autres éléments qui sont toujours les mêmes quant aux collégiens du Plateau, les élèves de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> qui ne paient pas leur transport.

Je ne sais pas si d'autres communes prendront la même délibération sur le Plateau, mais à Saône,

nous nous sommes inspirés de celle de Pierre CONTOZ.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Michel NEUGNOT m'a dit qu'ils avaient une augmentation des transports occasionnels, ce qui est le plus rentable, mais ils n'avaient pas du tout retrouvé leur clientèle domicile/travail en termes de fréquentation. Un travail doit vraiment se faire.

**Mme BENEDETTO.-** C'est un peu étonnant, car moi qui prends très régulièrement le TER pour aller à École-Valentin, à mon travail, j'ai remarqué une diminution du nombre de TER le matin, ils en ont supprimé un. Néanmoins, il y a une augmentation du nombre de personnes qui descendent à École-Valentin le matin.

**M. GUYEN.-** Avec les nouveaux créneaux, les voyageurs sont beaucoup plus nombreux à monter.

**Mme BENEDETTO.-** Tu parles de ceux qui vont à Besançon ensuite. C'est le cas clairement depuis l'augmentation du prix de l'essence. Cela a été évident. C'était presque du jour au lendemain. C'est incroyable.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pour autant, j'aurais tendance à dire qu'ils leur manquent 20 % des personnes qui font le trajet domicile/travail. Nous ferons un point de toute façon.

**Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations**

Rapport n°27 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières  
Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2021 - Avenant n°5

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Y a-t-il besoin d'information ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°28 - SPL Territoire 25 - Rapport de l'élue administrateur - Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. C'est bizarre que je ne sois pas mise comme étant en conflit d'intérêts.

**Mme BARTHELET.-** C'est parce que c'est un rapport annuel.

Rapport n°29 - Zone d'Activités Économique du Parc de l'Échange  
Vente d'assiettes foncières pour l'implantation de l'entreprise IGEXPO

**M. LIME.-** Un chiffre m'est apparu : 22,50 €/m<sup>2</sup> de prix de vente. Je me demande si c'est un tarif classique.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, nous sommes en train de changer ce tarif. Avec la taxe foncière qui change, on va remonter le prix. Nous avons décidé cela avec Marcel, Nicolas et Catherine.

**M. LIME.-** Quand je vois ce qui se fait aujourd'hui, quand on arrive à trouver un terrain, quand je vois les augmentations de tarif en trois ou quatre ans, je pense que c'est pareil pour toutes les collectivités, à 22,50 €/m<sup>2</sup>, je construis tout de suite.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°30 - Lancement du Travail d'Inventaire des Zones d'Activités Économiques  
(Loi Climat et Résilience)

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est obligatoire.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Je ne vois pas pourquoi on vote dans la mesure où c'est la loi.

Rapport n°31 - SEM Sedia - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°32 - Interreg franco-suisse ARC HORLOGER 2 - Approbation du projet et  
Demande de subvention

**M. SOURISSEAU.-** Nous proposons une présentation en Conseil pour faire un point sur cette inscription UNESCO, avec un diaporama rapide, car nous trouvons cela intéressant.

Il y a eu quelques modifications entre la Commission et le Bureau, notamment concernant le préprojet que nous avons rajouté. C'est la fiche que nous déposons auprès de l'Union européenne dans le cadre de l'instruction Interreg, mais elle n'était pas encore tout à fait prête pour la Commission. Là, par contre, elle l'est pour le Bureau. Elle vous a été transmise.

En dernier point, il y avait une convention avec le PNR (Parc Naturel Régional) dans la version d'origine, qui était imaginée.

Aujourd'hui, le délai avec la Région n'est pas complètement ficelé, mais cela fera l'objet d'une délibération ultérieure.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°33 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la  
commune de Pouilley-Français

**M. MAURICE.-** C'est toujours le même.

**M LAROPPE.-** Non, ce n'est pas le même. Il y en a un sur l'aménagement, et l'autre sur la création de la zone. C'est une question de compétence. L'un revient à GBM et pas l'autre.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

#### **Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport**

Rapport n°34 - Coupe du Monde de Cyclo-Cross : attribution d'une subvention à  
l'Amicale Cycliste Bisontine

**M. JASSEY.-** Ce sera fin janvier. Il s'agit d'une manche du Championnat du monde. Je vous invite à y aller, car c'est impressionnant, mais il faut s'équiper en conséquence.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°35 - Attribution de subventions 2022 au Bastion et à la Rodia au titre du Dispositif de  
soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Les personnes qui ne doivent pas voter sont nombreuses sur ce rapport. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°36 - Le Grand Huit, saison nomade jeune public par Côté Cour  
Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.  
*S'adressant à Michel JASSEY.* Tu nous feras un petit bilan estival la prochaine fois.

**Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement**

Rapport n°37 - Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau, d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole pour l'année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Nous ne ferons pas de présentation orale en Conseil.  
Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°38 - Eau potable - Avenant n°1 au contrat de délégation de service public d'eau potable (production, traitement et transport) - SIAEP de la Région de Moncey

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°39 - Avenants n°8 et n°9 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (SIEHL)

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°40 - Avenant n°2 à la convention de prestations de facturation, recouvrement et redevances d'assainissement collectif, non collectif et modernisation des réseaux de collecte

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°41 - Modification des ressources exploitées au niveau du champ captant de Geneuille et Châtillon-le-Duc

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°42 - Pénalités financières en matière d'assainissement non collectif (ANC)

**M. LIME.**- Nous augmentons de 400 % la redevance de pénalité pour ceux qui ne sont pas dans les règles. On passe ainsi de 25 à 100 €. Malheureusement, je ne suis pas sûr que même avec 100 €, on réussisse à faire changer les choses.  
Il va falloir refaire une augmentation de 400 %.  
Comme nous le disions tout à l'heure, une augmentation de 400 % peut interpeler.

**Mme BENEDETTO.**- Enfin ! C'est quand même incroyable.  
Je n'avais pas d'assainissement, je ne payais rien.  
J'ai fait un assainissement, cela me coûte 1 000 €, et je paie plus.  
Il y a donc un truc complètement fou. C'était illogique.

**Mme GAGLILOLO.**- Christophe, est-ce valable pour tous les assainissements non conformes ?

**M. LIME.**- C'est valable uniquement pour ceux qui sont en assainissement non collectif.  
Nous les passerons un jour à l'assainissement collectif, mais nous attendons de régler leurs sommes de fichier. Nous ne sommes pas complètement sûrs de leur fichier.  
Avant d'augmenter de 400 %, nous aimerions être sûrs. Cela va venir.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°43 - Convention de subvention entre l'Agence de l'Eau, la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du Marais de Saône, la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Doubs et GBM

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Il y a une présentation orale.

**M. LIME.**- Oui, car cela peut être intéressant.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Des bruits courent au sujet de la zone du Marais de Saône disant que l'on aurait utilisé l'eau potable pour le réservoir. Je crois qu'il faudrait que l'on revienne sur le sujet.

**M. LIME.-** L'eau ne vient pas de Saône, mais de Chenecey. Ceux qui peuvent nous renier sont ceux qui sont à Chenecey, pas ceux de Saône. De plus, nous ne pouvions pas faire autrement et nous l'avons fait dans une période où nous commençons à être en tension début juillet.

Je rappelle qu'à Besançon, les périodes de tension ne sont pas en juillet/août, mais en septembre/octobre, car en juillet/août, tout le monde part en vacances et nous perdons 20 000 étudiants. Nous avons donc une baisse de consommation à Besançon en juillet/août, et cette période de septembre/octobre nous pose énormément de problèmes.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu nous l'avais dit, mais il faudrait peut-être recommuniquer sur le sujet, sur le fait que l'eau potable est traitée, etc. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°44 - Convention de subvention du Conseil Régional pour la reconstruction de la station d'épuration de Mamirolle
---

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci. C'est important, car vous avez associé l'école de Mamirolle.

**M. HUOT.-** Oui, car les fromageries font beaucoup de pollutions organiques et la station de Mamirolle était très ancienne. C'était donc un problème et il faut la remplacer.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** C'est juste qu'au début, ce n'était pas prévu comme cela et finalement, vous avez réussi à trouver un accord.

**M. HUOT.-** L'ENIL (École Nationale d'Industrie Laitière) a une sorte de bac de décantation. Comme ils ont beaucoup de types de production, ils ont de nombreux nettoyages, mais ils n'ont pas beaucoup de lait traité. Il y a donc parfois des flux importants qui arrivent dans les stations.

Or, cela tue les stations d'épuration qui ont des boues actives. Ils ont ainsi obtenu le feu vert de la Région.

En effet, c'est compliqué pour les lycées agricoles en termes de financement. La Région finance le bac de décantation.

**M. LIME.-** Nous ferons pareil avec l'ENIL pour qu'ils viennent travailler aussi sur la station, car ce sont aussi des formations. Nous devons rencontrer le nouveau directeur de l'ENIL.

**M. HUOT.-** Nous allons leur faire faire une visite pédagogique de la station.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Très honnêtement, je trouve que cela mériterait de faire une petite présentation orale.

**M. HUOT.-** Nous n'en sommes qu'au début.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Cela ne fait rien. Cela signifie qu'un vrai travail est en cours. C'est l'occasion de redire que nous avons une belle école sur notre territoire.

**M. LIME.-** Ce serait mieux que Daniel fasse la présentation.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Comme vous voulez. Nous ferons une présentation orale sur ce projet et vous pourrez rebondir pour dire que cette formation accompagne le travail que nous avons sur nos propres stations. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°02 : Innovation, attractivité, enseignement supérieur,  
économie, tourisme et numérique**

Rapport n°45 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subvention annuelle et subvention  
exceptionnelle - Étude des modalités d'adhésion à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Une présentation orale est-elle envisagée ?

**M. VUILLEMIN.**- Cette délibération est en deux temps.

Nous devons nous positionner sur une subvention exceptionnelle.

L'ISBA délivre des DNA (Diplômes Nationaux d'Art) et des masters. Toutefois, elle cumule un déficit de 29 000 € en 2022 et elle a une projection de dégradation de 157 000 € en 2023.

Nous avons déjà échangé sur cette école. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

La question ce soir est la suivante. Nous versons annuellement une subvention de 110 000 €.

Elle demande une subvention supplémentaire de 100 000 €, ce que nous devons déterminer ensemble ce soir. Il faudra effectivement que nous discutons des modalités d'adhésion pour rentrer au sein du Conseil d'Administration de l'école qui est actuellement un établissement multicommunal.

Nous n'y siégeons pas ; seule la Ville y siège, ainsi que d'autres.

Ce sera l'objet, je crois, d'un Bureau-Débats.

La question de ce soir concerne uniquement la subvention de 100 000 €.

**M. BAULIEU.**- Benoît, pour en avoir échangé, la question n'est-elle pas plus large ?

Il s'agit non seulement d'adhérer, mais aussi de réfléchir au devenir de l'ISBA dans ses relations, soit avec la Ville, soit avec le Grand Besançon. J'aurais suggéré que ce rapport se termine par une orientation plus ouverte.

S'agit-il d'une modalité d'adhésion ? C'est-à-dire que nous entrons dans l'école dans l'état où elle est.

Je n'ai pas d'objection particulière, mais la question est plus globale et plus profonde que cela pour savoir vers quoi nous allons en termes de partenariat entre le Grand Besançon et cette école d'enseignement supérieur.

**M. VUILLEMIN.**- La question est : le décide-t-on en Conseil Communautaire en même temps que nous votons la subvention de 100 000 € ?

Faisons-nous d'abord – et c'est le choix que nous souhaitons proposer avec le directeur général – un Bureau-Débats dans lequel nous échangeons ensemble sur les modalités d'entrée du Grand Besançon ?

Nous avons finalement deux portes d'entrée, celle par la compétence ESR de GBM et l'autre option basée sur le fait que l'établissement serait d'intérêt communautaire.

Nous devons avoir cette discussion.

Après, c'est aussi une question de budget. Reprenons-nous la place de la Ville ?

Je crois que pour la Ville, c'est 1,7 M€ d'investissement par an au sein de l'école.

Deux questions se poseront ensuite. Il y a d'abord la question bâimentaire.

Comme vous le savez, c'est un bâtiment remarquable de la Ville de Besançon en termes d'architecture, puisque c'est un bâtiment d'un élève de Le Corbusier. C'est aussi une passoire énergétique, car pour l'avoir visitée il y a peu de temps, il y a encore de simples vitrages.

Il va donc falloir se poser ces deux questions.

Le faisons-nous simplement à la suite d'une délibération où nous votons une subvention exceptionnelle, ou le faisons-nous en deux temps, en l'intégrant d'abord dans un Bureau-Débats et en échangeant ensemble ?

Je suis persuadé que vos avis sont divergents quant au devenir de cette école et sur la façon de la faire rentrer dans le champ budgétaire de GBM.

**M. BAULIEU.-** La question que l'on peut se poser, quand tu fais cette proposition, c'est de retirer le deuxième dispositif de ce rapport.

**M. VUILLEMIN.-** Oui. C'est ce que j'ai proposé. J'ai échangé avec Monsieur RUYSSSEN au téléphone, car cela pouvait paraître un peu gênant. En réalité, ce soir, nous ne décidons que de la subvention exceptionnelle de 100 000 €. Il s'agit de voir si nous sommes d'accord d'apporter 100 000 € de plus que les 110 000 € que nous versons tous les ans.

Dans un deuxième temps, nous devons échanger en Bureau-Débats. Là, c'est pour les aider à combler un déficit connu de 29 000 €, un déficit structurel que l'on pressent de 153 000 € pour 2023. Il y a aussi la hausse des coûts des salaires des enseignants, plus le coût de l'énergie, ce qui fait que cette école va se retrouver en très grande difficulté. Un nouveau directeur est arrivé.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

**M. JASSEY.-** Combien versions-nous ?

**M. VUILLEMIN.-** Nous versons 110 000 €.

**M. FELT.-** Combien versions-nous auparavant ?

**M. VUILLEMIN.-** Je ne saurais pas te dire.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Tu as raison, cela avait baissé. C'est ce que tu dis.

**M. BAULIEU.-** Cela avait diminué du côté de la Ville, mais du côté du Grand Besançon, ce n'est pas si vieux. C'était il y a quelques années.

**M. VUILLEMIN.-** Marcel a raison. Grand Besançon Métropole versait 40 000 € en 2016, 60 000 € en 2017, et 110 000 € à partir de 2018. Au final, nous sommes passés de 40 à 110 000 €.

**M. BAULIEU.-** Je ne dis pas le contraire, mais de notre part, comme tu as l'historique, cela remonte à 2016, ce qui n'est pas très vieux. En revanche, les relations financières de la Ville avec l'école ont changé.

**M. VUILLEMIN.-** J'ai les chiffres si vous les voulez. La Ville de Besançon versait 2 038 250 € en 2012. Elle a baissé à 1,7 M€ en 2017, puis 1,6 M€ en 2021.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** À l'époque, je me souviens que Patrick BONTEMPS était allé négocier avec la Région pour faire en sorte que l'école soit reconnue au niveau régional, avec une implication plus importante de la Région.

**M. VUILLEMIN.-** L'État est resté constant. Depuis 2012 et jusqu'en 2021, il verse 270 000 €.

**M. BODIN.-** Si nous faisons un Bureau-Débats sur l'enseignement supérieur, ce serait bien de faire le point aussi sur l'université. À mon avis, il y a un sujet.

**M. MAURICE.-** J'ai juste une petite question. Pourquoi le Grand Besançon doit-il verser 100 000 € ?

**M. VUILLEMIN.-** C'est la question de ce soir. Nous avons été sollicités par le Conseil d'Administration pour savoir si, dans le cadre de l'aide exceptionnelle que nous pouvons apporter à cette école, il était possible de délibérer sur un montant de 100 000 €. Les 110 000 € sont actés, nous les versons depuis 2016 ou 2017, mais aujourd'hui, la délibération concerne une subvention exceptionnelle supplémentaire. Cela porterait ainsi à 210 000 € notre contribution pour 2023. Il est important de rappeler que nous avons démarré à 40 000 €.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Pardon, mais elle est inscrite au budget, car nous en avons déjà discuté ici. Nous l'avons actée et elle avait été inscrite dans le budget après discussion ici. Je le dis, car cela ne vient pas d'arriver.

**M. VUILLEMIN.-** Deux choses avaient été inscrites au départ dans le cadre des échanges budgétaires, à savoir les 100 000 € supplémentaires pour l'aide exceptionnelle à l'ISBA et une ligne de 50 000 € d'études qui a été retirée.

**M. NAPPEZ.-** Nous avons une belle école. Il faut essayer de l'améliorer.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Nous actons de nouveau les choses, mais en fait, elles avaient déjà été actées.

**M. RUYSSSEN.-** Il s'agit de voir si nous maintenons le rapport ou si nous le modifions notamment sur la deuxième décision.

**M. POULIN.-** Nous avons parlé de l'ISBA en Bureau-Débats la semaine dernière dans le cadre de la crise énergétique. Nous avons quand même prévu de l'inclure dans le raccordement au chauffage urbain.

Vous allez me dire que ce ne sera pas pour tout de suite, mais une solution provisoire est envisagée par la DME (Direction de la Maîtrise de l'Énergie).

Je ne vous en dis pas plus aujourd'hui, car je n'en sais rien, mais ce sera probablement une chaufferie bois provisoire ou quelque chose comme cela.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Disons-nous que nous reviendrons sur la question de l'adhésion ? Puisque c'est ainsi que les choses avaient déjà été plus ou moins évoquées.

**M. VUILLEMIN.-** La question est de se dire que nous délibérons ensemble ce soir sur l'aide exceptionnelle de 100 000 € pour sauver cette très belle école.

Comme le propose Nicolas, dans le cadre d'un futur Bureau-Débats qui pourrait globaliser l'ensemble de la problématique concernant l'enseignement supérieur, nous y intégrerions un chapitre ISBA pour savoir de quelle manière Grand Besançon Métropole intégrerait son Conseil d'Administration et quel projet d'ensemble on porterait ?  
Apporte-t-on une formation supplémentaire ?

**M. FELT.-** Benoît, ces 100 000 € viennent bien de quelque part. C'est une subvention exceptionnelle, certes, mais quelle en est l'origine ?

**M. VUILLEMIN.-** Cela reste dans le budget ESR. C'est pris dans l'enveloppe de 500 000 € qu'il y avait dans le budget. C'était inscrit dans la ligne budgétaire.  
Nous avons deux inscriptions, soit 100 000 € de subvention supplémentaire et une ligne de 50 000 € pour faire une étude sur l'ISBA pour savoir où nous allions avec eux. Cette ligne a été supprimée et il ne reste que les 100 000 € de subvention exceptionnelle. C'était bien inscrit au budget.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Oui, mais c'est bien une ligne supplémentaire. Ce n'est pas sur le budget ESR.

**M. VUILLEMIN.-** Ce que nous faisons lors des arbitrages budgétaires. Nous n'avons pas diminué d'autres lignes budgétaires pour cela.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Il s'agit bien d'une ligne supplémentaire.

**M. FELT.-** Ces 100 000 € sont-ils exceptionnels pour cette année ou est-ce en plus à chaque fois ?

**M. VUILLEMIN.-** Non, c'est exceptionnel.

**Mme LA PRÉSIDENTE.-** Attendez, nous allons nous dire les choses. C'est structurel. C'est parce

Rapport n°52 - La coopérative du numérique : sollicitation des aides en investissement

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Une présentation orale est proposée. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?  
Merci.

Rapport n°53 - Fonds régional d'avances remboursables  
Consolidation de la trésorerie des TPE (FARCT)

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

**Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville**

Rapport n°54 - SEM Loge.GBM - Rapport annuel des élus administrateurs - Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Merci beaucoup. Bonne soirée.

*La séance est levée à 21h20.*

Le Secrétaire de séance,

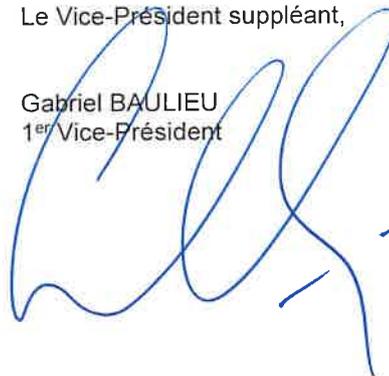
François BOUSSO  
Conseiller Communautaire Délégué



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



que cette année, cela ne passait pas. Très honnêtement, à mon avis, nous aurons bientôt des nouvelles de par la crise énergétique. Comme je vous le disais la semaine dernière, ce bâtiment est une passoire.

**M. VUILLEMIN.**- Au départ, ma volonté était plutôt de rentrer au sein du Conseil d'Administration en proposant cette subvention pour avoir la main au moins sur les projets.

Pour nous, c'est très complexe sur le plan juridique et administratif, cette école ayant un statut particulier. Il y a des engagements.

Une fois que nous aurons versé ces 100 000 €, nous devons intégrer le Conseil d'Administration, pour que nous puissions être porteurs de projets pour cette école. Même si ces 100 000 € sont exceptionnels, il ne faut pas qu'ils soient à fonds perdus juste pour combler un déficit budgétaire.

**M. GUYEN.**- Combien y a-t-il d'étudiants et d'enseignants ?

**M. VUILLEMIN.**- Elle comporte 200 étudiants.

Il faut savoir que c'est la plus grande école d'art de toute la région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette école a quand même une renommée internationale, puisqu'elle va aussi chercher des étudiants, elle a des ambassadeurs à l'étranger.

Elle ne forme pas qu'aux métiers d'arts plastiques. Elle forme aussi aux métiers de la communication et du graphisme.

Cette école a donc du sens et, à mon avis, elle s'intégrerait très bien dans notre package global de l'enseignement supérieur.

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Nous reviendrons avec les éléments plus précis. Nous retirons la partie concernant les modalités d'adhésion. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°46 - Recours à la Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière pour les accords-cadres « Formations et Prestations relatives aux technologies, produits et services en ligne de la société Microsoft » et « Services de télécommunications et prestations associées »

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°47 - SEM AKTYA - Rapport des élus administrateurs - Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°48 - SPL Agence Économique Régionale - Rapport de l'élu administrateur - Année 2021

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°49 - Action recherche et innovation - Fonds Régional pour l'innovation  
Soutien au projet de la société Ennoïa

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°50 - Action recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du PMT  
Pôle de compétitivité des microtechniques pour l'année 2022

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°51 - Projet de renforcement de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de  
Franche-Comté (ISIFC) - Avenant n°1 à la convention de co-financement entre  
Grand Besançon Métropole et l'Université de Franche-Comté

**Mme LA PRÉSIDENTE.**- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.